

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance extraordinaire du 30 septembre 2015

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance extraordinaire du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions
de ce Conseil, ce trentième jour du mois de septembre deux mille quinze, à laquelle
séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame, Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Alexandre ne fait pas partie des discussions des points 4 et 5
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller (18h15)

Absent (s) : Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa
Girard, il a été adopté ce qui suit :

Début de la rencontre à 18h00

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mélissa Girard, Mairesse, invite les participants à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de trois (3) Conseillères et Conseillers, donc il y a
quorum. À 18h15, il y a présence de quatre (4) Conseillères et Conseillers.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Contrat pour la fourniture, la pose et la livraison pour le terrain de soccer;
5. Contrat pour la préparation avant l'installation du terrain de soccer;
6. Rescinder la résolution #2015-09-2888 et engagement pour un employé pour le remplacement des vacances à Serge Dufour;
7. Période de question;
8. Levée de l'assemblée;

RÉSOLUTION 2015-09-2899

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité par les
Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item
« Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 – CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA POSE ET LA LIVRAISON
POUR LE TERRAIN DE SOCCER**

RÉSOLUTION 2015-09-2900

CONSIDÉRANT que le projet de terrain de soccer est voie de réalisation;

CONSIDÉRANT que les appuis financiers nécessaires sont acquis;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et adopter à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'ACCEPTER la proposition de la fourniture, de la pose et de la livraison du terrain de soccer, de la compagnie Gazon Synthétique Québec, 1670 rue Semple, local 189, Québec au coût de 31 191,57\$ taxes incluses et d'autoriser le paiement.

**5 – CONTRAT POUR LA PRÉPARATION AVANT L'INSTALLATION DU
TERRAIN DE SOCCER**

RÉSOLUTION 2015-09-2901

CONSIDÉRANT les prix reçus pour la préparation du terrain de soccer;

CONSIDÉRANT QU'il sera avantageux financièrement d'accepter l'offre d'un entrepreneur local;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et adopter à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères de :

D'accepter le prix de 7 150\$ plus les taxes applicables de l'entreprise Fernand Harvey et fils inc. et d'autoriser le paiement.

**6- RESCINDER LA RÉOLUTION #2015-09-2888 ET ENGAGEMENT
POUR UN EMPLOYÉ POUR LE REMPLACEMENT DES VACANCES À
SERGE DUFOUR**

RÉSOLUTION 2015-09-2902

CONSIDÉRANT que Kevin Lajoie n'est plus en mesure d'être présent pour les vacances de Serge Dufour;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire avoir un deuxième employé pour ces deux semaines;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'EMBAUCHER Monsieur Serge Giroux pour deux semaines soit la semaine débutant le 4 octobre et celle débutant le 11 octobre 2015;

7 -PÉRIODE DE QUESTIONS

8- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2015-09-2903

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

QUE la séance soit levée, il est 18h18.

Mélissa Girard, Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 5 octobre 2015.